

Les règlements du concours

« Gagne ton iPad »

1. MODE DE PARTICIPATION Pour participer au concours « Gagne ton iPad », vous devez remplir une demande de soumission pour assurance automobile en ligne au www.pmagroupassurance.ca ou www.groupgga.ca, ou par téléphone au 1 888 923-6606. Lorsque vous êtes sur la page d'accueil du site Internet www.pmagroupassurance.ca ou www.groupgga.ca, allez dans la section **Concours**. Vous devez y indiquer le Code Groupe **TECNIC2011215** ou **Tecnic** puis remplir le formulaire de demande de soumission pour assurance automobile en ligne. Vous pouvez également accéder au formulaire via la page concours sur le site Internet www.tecnic.ca.

Pour être valides, toutes les demandes de soumission en ligne et par téléphone pour assurance automobile doivent être faites entre le 15 février 2011 à midi et le 31 octobre 2012 à minuit. Le tirage aura lieu le jeudi 15 novembre 2012 à 10 h 30. Une seule participation par personne et une seule participation par parent de l'élève pour toute la durée du concours seront acceptées. Les fac-similés et les reproductions sont refusés. Les chances de gagner le prix sont directement liées au nombre de soumissions conformément remplies et reçues.

Doublez vos chances de gagner : Dans le formulaire sur le site Internet de www.groupgga.ca ou www.pmagroupassurance.ca, vous devez inscrire si vous êtes un membre de la famille d'un élève de Tecnic. Si oui, vous doublez automatiquement vos chances de gagner le prix.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ Les participants doivent résider au Québec et avoir commencé le cours de conduite automobile dans une école de conduite Tecnic. En date de la participation au concours, ils doivent aussi avoir 16 ans, soit l'âge requis selon la Société de l'assurance automobile du Québec. Les administrateurs, dirigeants et employés de PMA GroupAssurance, des écoles de conduite Tecnic et de Groupe Tecnic 2000 inc. ainsi que leurs partenaires et agences mandataires au concours, leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX Le 15 novembre 2012, à 10 h 30, un tirage au sort aura lieu au siège social de Groupe Tecnic 2000 inc. en compagnie d'un représentant de PMA GroupAssurance, afin de déterminer le gagnant du concours. Le participant dont le coupon de participation sera tiré au sort sera déclaré gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions du présent règlement. Le gagnant sera contacté par téléphone après le tirage ou dans la semaine qui suivra le tirage. Le gagnant devra réclamer son prix selon les instructions de PMA GroupAssurance dans un délai maximum de sept (7) jours à partir de la date où il sera joint la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si le gagnant ne peut être joint dans le délai mentionné plus haut, un nouveau tirage aura lieu.

4. DESCRIPTION DU PRIX Un iPad.

Le iPad2 d'Apple contenant 16 Go de mémoire (wifi).

Valeur totale approximative : 519 \$.

5. CONDITIONS D'OBTENTION DU PRIX

Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.

Le gagnant doit accepter que sa photo et son nom soient utilisés à des fins promotionnelles par Groupe Tecnic 2000 inc. et par PMA GroupAssurance ainsi que ses écoles affiliées. Le gagnant doit accepter de signer un formulaire de réception du prix. Le gagnant qui a été référé devra avoir complété le paiement complet du cours pour lequel il s'était inscrit, cours qui lui a ainsi permis d'obtenir son prix ; de plus, il doit fournir une preuve qu'il a suivi ce cours. De plus, le gagnant ne pourra, pour aucune considération que ce soit, exiger par la suite un remboursement partiel ou total de ce cours.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification pour le concours.

PMA GroupAssurance ainsi que ses partenaires, agences mandataires, administrateurs, dirigeants et employés respectifs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement dont PMA GroupAssurance se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.

Le règlement du concours est disponible sur demande au siège social de PMA GroupAssurance, de Groupe Tecnic 2000 inc. et sur le site web www.tecnic.ca.